



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 592 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

CONSIDÉRANT QUE cette pétition vise l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées vivant au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe une grande disparité entre les montants versés et ce qui est nécessaire afin d'avoir un minimum essentiel de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec et en Ontario était de 18 421 \$ et que les revenus de bien-être social des personnes seules handicapées vivant au Québec n'ont été que de seulement 10 881 \$ comparativement à 12 905 \$ en Ontario, soit un écart de 40,93 % et 29,94 % respectivement;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement d'augmenter les prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées de 10 % au Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

12 février 2013